

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)

Sélection de prestataires pour la mise à disposition de Centres de Traitement Améliorés des Amandes de Karité

1. Contexte

L'Alliance Globale du Karité (AGK), en partenariat avec la Fondation Mastercard, met en œuvre un programme de cinq (05) ans en collaboration avec le Centre du Commerce International (ITC), Light for the World et EmpowHer.

Cette initiative s'appuie sur les acquis du projet pilote **Shea Business Empowerment Program** mis en œuvre au Ghana. Elle vise à élargir son impact en facilitant l'accès de jeunes femmes économiquement vulnérables d'Afrique de l'Ouest à des emplois décents et à des opportunités entrepreneuriales tout au long de la chaîne de valeur du karité.

Le programme ambitionne de renforcer les capacités entrepreneuriales des jeunes femmes tout en améliorant leur résilience face aux effets du changement climatique.

Dans le cadre de cette initiative, l'AGK souhaite améliorer l'accès des coopératives féminines de transformation du karité à des infrastructures de qualité.

Les **Centres de Traitement Améliorés des Amandes de Karité** offriront un environnement sécurisé, efficace et conforme aux normes d'hygiène pour les opérations de traitement des amandes. Ils permettront notamment :

D'améliorer la qualité des amandes de karité ; d'accroître la productivité des coopératives ; de réduire les pertes post-récolte ; d'améliorer la compétitivité des produits sur les marchés.

À cet effet, l'AGK lance un appel à candidatures auprès de personnes physiques, organisations, institutions ou propriétaires d'infrastructures disposant de bâtiments appropriés pouvant être mis à disposition sous contrat de location afin d'être exploités comme **Centres de Traitement Améliorés des Amandes de Karité**.

2. Objectif de la mission

L'objectif de cet appel est d'identifier et de sélectionner des prestataires disposant d'infrastructures existantes pouvant être louées et exploitées comme **Centres de Traitement Améliorés des Amandes de Karité** au bénéfice des coopératives féminines participant au projet **Shea Business Empowerment Program**.

3. Étendue de la mission

Les candidats retenus mettront à disposition des infrastructures adaptées aux activités améliorées de traitement des amandes de karité pour une durée de **vingt-quatre (24) mois**.

Les infrastructures proposées devront répondre aux critères suivants :

Localisation

Être situées dans l'un des communes ci-dessous :

- Banikoara
- Djougou
- Kouandé
- N'dali
- Savè
- Ouèssè
- Bantè
- Bassila

Caractéristiques techniques

L'infrastructure devra disposer d'espaces suffisants pour :

- Le séchage des amandes de karité ;
- Le tri et le décortilage des amandes ;
- Le stockage ;
- Les opérations de transformation ;
- Les réunions des coopératives ;
- Les activités de formation.

Elle devra également :

- Être en bon état structurel et pleinement fonctionnel ;
- Être facilement accessible aux membres des coopératives, y compris aux personnes vivant avec un handicap ainsi qu'aux véhicules de transport ;
- Disposer, lorsque cela est possible, d'un accès à l'eau et à l'électricité ;
- Offrir un environnement de travail sûr et sécurisé ;
- Être conforme aux normes applicables en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité ;
- Être suffisamment spacieuse pour accueillir plusieurs membres des coopératives pendant les périodes de forte activité.

4. Conditions d'éligibilité

Les candidats devront :

- Être propriétaire de l'infrastructure proposée ou disposer des droits légaux leur permettant de la louer ou de la sous-louer ;
- Démontrer que l'infrastructure est adaptée à un Centre de Traitement Amélioré des Amandes de Karité ;
- Accepter de conclure un contrat de location avec les coopératives de jeunes femmes soutenues par l'AGK ;
- Fournir les justificatifs attestant de leur droit de propriété, d'occupation ou de gestion ;
- Autoriser les visites d'inspection et les évaluations réalisées par l'AGK et ses partenaires ;
- Être implantés dans l'un des communes ciblées par le programme.

Une préférence sera accordée aux infrastructures qui :

- Sont immédiatement disponibles ;
- Nécessitent peu ou pas de travaux d'aménagement ;
- Disposent d'une capacité de stockage suffisante ;
- Sont situées dans les communes prioritaires mentionnés ci-dessus.

5. Responsabilités du prestataire

Le prestataire retenu devra :

- Mettre l'infrastructure à disposition pendant toute la durée du contrat ;
- Assurer son entretien afin de garantir son bon état de fonctionnement ;
- Veiller à ce que les locaux demeurent sûrs, sécurisés et accessibles ;
- Informer sans délai l'AGK de toute situation susceptible d'affecter les activités ;
- Collaborer avec l'AGK et ses partenaires lors des missions de suivi, d'inspection et d'évaluation ;
- Garantir que l'infrastructure est libre de tout litige pouvant compromettre son utilisation durant la période contractuelle.

6. Dossier de candidature

Les candidats intéressés devront fournir :

- Une lettre de manifestation d'intérêt ;
- Le profil du candidat ou de l'organisation ;
- Une description détaillée de l'infrastructure comprenant :
 - La localisation ;
 - La superficie ;
 - L'utilisation actuelle ;
 - Les services et équipements disponibles ;
- Des photographies récentes et de bonne qualité de l'intérieur et de l'extérieur de l'infrastructure ;
- Une preuve de propriété, de droit de location ou d'autorisation de mise à disposition ;
- Les tarifs de location proposés ainsi que les modalités de paiement ;
- Les coordonnées complètes du candidat ;
- Toute autre information permettant d'apprécier l'adéquation de l'infrastructure.

7. Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- Adéquation de l'infrastructure aux activités de traitement des amandes de karité ;
- Emplacement et accessibilité ;
- État général de la structure et niveau de sécurité ;
- Disponibilité des services de base et capacité de stockage ;



**Alliance
Globale du
Karité**

- Rapport qualité-prix de l'offre de location ;
- Conformité aux conditions d'éligibilité.

8. Soumission des candidatures

Les candidats intéressés sont invités à transmettre leur dossier de candidature par voie électronique à :

Michael Sakyi

Responsable des Achats et de l'Administration

Alliance Globale du Karité (AGK), msakyi@globalshea.com et en copie Agathe Agbeshie a.agathe@globalshea.com

Date limite de soumission : 20 août 2026 à 17 h 00.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.